



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : RENOVATION DES FAÇADES DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'OUEST - LOT N°2
MENUISERIES EXTERIEURES**

**DÉCISION N° DM-23-275
EN DATE DU 04 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE le 20/04/2023 relatif au marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest - lot n°2 Menuiseries extérieures

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société MPO FENETRES SAS jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement des offres ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest - lot n°2 Menuiseries extérieures, avec la société MPO FENETRES SAS domiciliée au Parc d'activités du Londeau – BP 309 – 61009 ALENCON Cédex - représentée par M. DANTONI Albert ;

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 740 759 € HT soit 888 910,80 € TTC ;

La durée du marché est fixée à 16 mois à compter du 10 juillet 2023.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP